



D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **20**
 Nombre de votants : **32**
 Date de convocation : **02/11/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 9 NOVEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :
 CANDIDATURE CCASPRES PROJET IRRIGATION VIGNES

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) - -
 LEHOSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - TOURNE
 (Llauro) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) -
 NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) - OLIVE,
 GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, BATALLER-SICRE,
 BOURRAT (Thuir) - LESNE (Tordères) - ATTARD (Trouillas) -
 PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
 P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET
 A.DOUTRES (Caixas) à B.LEHOSSINE
 G.CHINAUD (Calmeilles) à M.LESNE
 P.MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE
 C.VILA (Oms) à R.NOURY
 S.RAYNAL (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
 L.FERRER (Thuir) à D.RUIZ
 N.MON (Thuir) à N.GONZALEZ
 J.ALBERT (Toruillas) à R.ATTARD
 J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absent excusé :

JL.PUJOL (Fourques)
 B.COUSOLLE (Trouillas)

Absents :

N.CRUCQ (Fourques)
 P.MAURY (Thuir)
 PEREZ (Thuir)
 BERNARDAC (Thuir)

Monsieur Bernard LEHOSSINE est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

066-246600449-20171109-106-17AMlirrig-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017

Communauté de Communes des Aspres

Allée Hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex

Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78

e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET: CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES POUR LE PROJET D'IRRIGATION DES VIGNES :

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée le projet d'études et d'aménagements potentiels d'irrigation des vignes, approuvé par l'adoption du rapport d'orientations budgétaires de la Communauté et le vote du Budget prévisionnel.

Il **EXPLIQUE** que la Région Occitanie-Pyrénées Méditerranée met en place différents dispositifs d'accompagnement destinés à orienter les aides européennes vers des démarches collectives structurantes et/ou innovantes dans le cadre d'un programme de développement rural (PDR)

Il **PRECISE** que le projet d'irrigation des vignes est en adéquation avec la mesure collective 433 «Soutien aux infrastructures hydrauliques : extension, création de réseaux et d'ouvrages de stockage en réponse à la sécheresse et au changement climatique » du PDR LR

Il **INDIQUE** que ce dispositif permet de mobiliser la ressource en eau, là où elle est disponible, pour étendre et/ou créer de nouveaux périmètres irrigués. Cette mesure est dotée d'une enveloppe de 12 M€ de FEADER et la Commission européenne a plafonné le nombre d'hectares supplémentaires à irriguer à 6 000 ha entre 2014-2020.

La Région a souhaité encadrer la programmation d'ici 2020 par le lancement d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) en amont des appels à projets de programmation des dossiers d'une part pour les phases d'études préalables et d'autre part pour les phases de travaux.

Il **INFORME** que la Région conditionne sa participation financière aux études et aux travaux à la sélection des projets à l'AMI

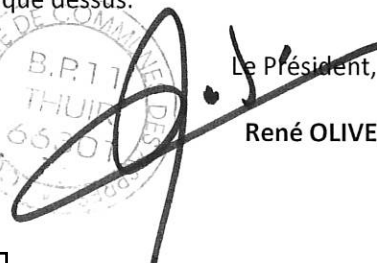
Ainsi, il **PROPOSE** que la Communauté de Communes des Aspres soumette une candidature dans le cadre de l'AMI Etudes pour le projet d'irrigation des vignes.

Le Conseil Communautaire
Oui l'exposé de son Président,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

PROPOSE à la Région la candidature de la Communauté de Communes des Aspres dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Etudes pour le projet d'irrigation des vignes ».

AUTORISE le Président ou son Vice-président délégué à signer tout acte s'y référant.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


Le Président,
René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20171109-106-17AMlirrig-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017